

25

Micro - crèches à Isômes et Longeau.



QUAND : Ouvertes à l'année
fermeture du 3 au 25 août 2019 et une semaine aux
vacances de Noël (dates à préciser)

HORAIRES : Isômes : 6h45 - 19h15 Longeau : 7h - 19h

POUR QUI : Les enfants de 8 semaines à 5 ans révolus.

L'accueil des enfants de 4 / 5 ans est réservé à des accueils spécifiques.
Agrément de 10 enfants simultanément dans chaque micro - crèche.

TYPE D'ACCUEILS : 3 types d'accueils :

- **régulier**
- **occasionnel** (socialisation de votre enfant / remplacement congés de votre nounou, accueil des petits enfants...)
- **urgence** (maladies...)

AVEC QUI : Association La Petite Récré,

en partenariat avec la **communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais**, la CAF et la MSA.

Une équipe de professionnelles permanentes apporte les soins aux enfants.

ORGANISATION DE L'ACCUEIL :

Votre enfant est pris en charge par l'équipe qui lui apportera **éveil, soins de confort, d'hygiène, sécurité physique et affective.**

Des **activités d'éveils** variées sont proposées aux enfants.

Les **activités extérieures** (jeux, promenade) sont mises en place quotidiennement si le temps est adapté.

Les repas sont confectionnés dans les micro-crèches

et adaptés aux besoins de chaque enfant : quantité, texture...

Les couches et produits d'hygiène sont fournis par l'association.

TARIFS :

L'association la petite récré applique les tarifs imposés par la CAF.
Le taux horaire est calculé selon les revenus du couple de l'année n-2,
et en fonction du nombre d'enfants à charge dans la famille.

En 2019, le tarif horaire varie de 0,30 € à 2,60 €.

(Les aides CAF ou MSA sont déduites directement de votre tarif horaire.)

Ce tarif comprend l'accueil, repas et couchés.

Des frais d'inscription (12 €) sont demandés à la date d'entrée de l'enfant
à la micro crèche.

Crédit d'impôt possible selon conditions.

Paiements acceptés par chèques, espèce, CESU, virements.

CONDITION D'INSCRIPTION :

L'association Petite Récré priorise aujourd'hui :

- Les familles du territoire CCAVM
- et les familles travaillant sur le territoire CCAVM
- L'ordre d'arrivée des demandes d'accueils
- Les demandes d'accueils occasionnelles sont étudiées mensuellement.

Modalités d'inscription :

Les dossiers sont remis aux familles sur rendez-vous avec la directrice.
Ce rendez-vous permet d'écouter votre demande de garde,
de vous présenter nos conditions d'accueils : règlement intérieur des structures
et fonctionnement.

CONTACTS auprès d'Aline Voillot

Isômes : 03 25 87 42 58 - Longeau : 03 25 84 87 60

Page facebook : <https://www.facebook.com/micro.creches.petite.recre/>

 : petiterecre@hotmail.fr

